



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 02 juillet 2024, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel BRULHART, Maire

**Présents** : Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Jean-Pierre DEMORNEX

**Absents excusés ayant donné procuration** : Elody BULLIARD (à Charline PERRIER), Emmanuelle LAURE (à Michel BRULHART) Christophe LEBRUN (à Janine BAIL), Cécile MAGNIN (à Fabien JACQUET), Angélique NICOSIA (à Patrick DUMAS), Nicolas PIDOUX (à Laurent IMBERTI)

**Absents excusés** : Leila MANET

**Secrétaire de séance** : Charline PERRIER

*Le compte-rendu du 07 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.*

### I/ Délibérations :

#### **1/ Accroissement saisonnier d'activité – Services techniques**

Monsieur le Maire propose de créer à compter du 1er juillet 2024, 4 emplois d'agent d'entretien, selon les besoins du service, pour accroissement saisonnier d'activité au sein des services techniques à raison de 35h de travail hebdomadaire pour une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois consécutive.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

#### **2/ Modification des tarifs et du règlement intérieur de l'accueil de loisirs pour l'année 2024-2025**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 04 mai 2021 approuvant le règlement intérieur de l'accueil de loisirs pour l'année 2020-2021, ainsi que la délibération en date du 11 octobre 2022 modifiant le règlement intérieur pour l'année 2022-2023.

Il convient aujourd'hui d'actualiser ledit règlement pour l'année 2024-2025 en apportant les modifications suivantes :

- Le lieu de dépose et de récupération des enfants, ainsi que les horaires,
- Aide de l'état possible pour faire bénéficier les familles de la cantine à 1 €, selon leur situation financière
- Modification du coût du repas
- Mise à jour des conditions d'absence et du non-respect du paiement des factures
- Mise à jour du respect des règles de vie au sein de l'accueil de loisirs.

**Cette délibération est acceptée l'unanimité.**

### **3/ Convention à intervenir avec le Département de l'Ain dans le cadre de la reprise des aménagements de la rue de l'église et de la rue du Champ de Foire**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement des rues de l'église et du Champ de Foire.

Cette section de route étant départementale, il convient à ce jour de conclure une convention avec le Département de l'Ain visant à définir les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles les travaux d'aménagement décrits ci-dessus ont été réalisés.

Ainsi, la commune de Saint-Jean-de-Gonville assumera les charges d'entretien, d'exploitation et de fonctionnement des aménagements réalisés en maintenant en bon état ces ouvrages. Le Département prendra à sa charge l'entretien et le fonctionnement relatifs aux chaussées.

Concernant les modalités financières, le Département de l'Ain prendra à sa charge le financement de la couche de roulement de la stricte chaussée routière pour un montant indicatif de 69 570,00 € TTC.

Cette participation financière sera conditionnée à la levée des réserves et à la signature du procès-verbal.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

### **4/ Vente de la parcelle cadastrée B 589 au lieu-dit « La Parouze »**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre la parcelle de terrain cadastrée B 589 située au lieu-dit « La Parouze » et appartenant à la commune.

La vente serait réalisée au profit de la société LP PROMOTION, pour une surface de 452 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre de prix d'achat de 250 €/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 113 000 €.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

### **5/ Approbation de la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la route du chêne et le cheminement piéton de la route de la vie de l'Etraz**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la route du chêne et le cheminement piéton de la route de la vie de l'Etraz comprenant des travaux de terrassements et de voirie.

Afin de débiter ce programme, il convient aujourd'hui de désigner le maître d'œuvre qui sera en charge des missions suivantes :

- Phase avant-projet,
- Réalisation du projet,
- Assistance aux contrats de travaux (ACT),
- Direction de l'exécution des travaux (DET),
- Contrôle de la conformité (VISA),
- Assistance aux opérations de réception (AOR).

Monsieur le Maire propose de confier cette mission au cabinet AINTEGRA comme suit :

- Coût prévisionnel des travaux : 350 000,00 € H.T.
- Taux de rémunération : 5,80 %
- Honoraires de maîtrise d'œuvre : 20 300,00 € H.T.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

### **6/ Vente de la parcelle cadastrée D 287 aux Vignes de Choudans**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre la parcelle de terrain cadastrée D 287 située aux vignes de Choudans et appartenant à la commune.

La vente serait réalisée au profit de Mr Thomas MOLINAS et Mme Diane PIETRZYK, pour une surface de 370 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre d'achat à 35 000€.

**Cette délibération est acceptée l'unanimité.**

### **7/ Acquisition d'un local de 92m2 en VEFA**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir un local de 92 m2 situé au rez-de-chaussée du bâtiment B du projet Aquarelle. Ce local fera partie d'une copropriété avec son règlement et une répartition des charges tantièmes. Il sera livré brut avec les fourreaux en attente et une bouche d'évacuation des eaux usées, ainsi qu'une place PMR, aux conditions suivantes :

Le prix étant fixé à 184 000 € HT, soit 2 000 € HT / m2 de surface utile.

Calendrier prévisionnel :

- Dépôt de permis : 30/04/2024
- Signature d'une promesse d'achat : juillet 2024
- Signature de l'acte authentique : décembre 2024
- Démarrage des travaux : Février 2025
- Livraison du local : Août 2026

**Avec 1 abstention, 8 voix contre et 8 voix pour : La voix du Maire étant prépondérante, cette délibération est acceptée.**

## **II/ Planning mensuel des réunions et évènements**

Mercredi 03/07/24 à 18h30 à Péron :	SIVOS
Mercredi 10/07/24 à 19h00 à Gex :	Conseil Communautaire
Samedi 13/07/2024 à 11h00 :	Cérémonie du 14 juillet
Jeudi 11/07/24 à 18h00 à Gex :	Commission Santé – Solidarité
Jeudi 29/08/24 à 18H00 à Prevevin :	COTECH Régis des eaux

## **III/ Dépenses**

VENTE BOIS MENONI	ONF	7 009,58 €
-------------------	-----	------------

TABLES PLIANTES	DOUBLET	2 232,00 €
TVX ETRAZ PLATEAU EGLISE	EUROVIA ALPES	53 750,76 €
CONSO BATIMENTS COMMUNAUX	TOTALENERGIES	3 514,33 €
PDTS ENTRETIEN CL	SNAL	1 268,25 €
ROTULE COURROIE SHAFT CABLE	GARRY BRESSE	1 110,24 €
REPAS CANTINE CL MAI 2024	BOURG TRAITE	10 979,92 €
VIE ETRAZ PLATEAU EGLISE NH 5	AINTEGRA	1 218,00 €
LOC 3 COPIEURS 3 <sup>Eme</sup> TRIM 2024	XEROX FINANCE	3 658,61 €
1 <sup>er</sup> ACOMPTE 2024	SIEA	8 940,00 €
REHAUSS POTEAU INCENDIE	RAMPA	1 980,00 €
REDEVENCE INCITATIVE 1 <sup>er</sup> SEM 2024	PAYS DE GEX AGGLO	4 625,73 €
REPLACEMENT VITRAGE SALLE MOTRICITE	COURT ETS	1 315,20 €
RACCORDS ENROBES DIVERS ENDROITS	EIFPAGE ROUT	2 619,06 €
TAILLE DESHERBAGE TOILE GRAVILLON	CREATION PAYSAGE	7 160,00 €

## IV/ Commissions

### **1/ Communication-Social**

L'infogonville a été distribué.

Au mois d'aout et septembre, il n'y aura pas de repas au personnes âgées suite au changement de propriétaire de l'Utile.

### **2/ Scolaire**

Les effectifs pour la rentrée 2024-2025 sont de 252 enfants à ce jour.

Classes	Effectifs 2024-2025
Petites section	26
Moyenne section	32
Grande section	25
CP	40
CE1	36
CE2	24
CM1	32
CM2	37

Au niveau de la restauration scolaire, un appel d'offre a été passé au nom des 7 communes du groupement. Il y a eu 2 candidats :

- Bridon
- SHCB

### **3/ Travaux**

Les travaux de réfections de la route de Choudans, devant la Boulangerie, la nouvelle bibliothèque ainsi que diverses reprises de tranchées sont terminées.

Des conteneurs semi-enterrés seront installés à différents endroits de la commune.

Suite à des malfaçons constatées à la bibliothèque, un litige est ouvert avec la société.

Les travaux pour la boulangerie sont arrêtés suite à un souci de personnel au niveau de la société SPIE (électricité).

### **4/ Urbanisme**

La prochaine réunion se tiendra en septembre.

Projet Aquarelle : le conseil municipal s'est prononcé sur l'achat du local.

- 1 abstention
- 8 contres
- 8 pous

Dont la voix du maire qui est prépondérante donc, le local sera acheté.

### **V/ Commissions de la Communauté d'agglomération**

- Commission GVD : une augmentation du prix avec un volume de déchets à la baisse. La plateforme qui a brûlé sera reconstruite.
- Commission aménagement : Procédure de révision en cours
- Commission des déplacements : Présentation des synthèses de proposition issus de la concertation pour le schéma directeur cyclable. Réponse négative de l'état concernant la convention de transfert générale de la ligne ferroviaire du pied du Jura.

### **VI/ Divers**

Le second tour des élections législatives, le dimanche 7 juillet 2024.

*La séance est levée à 21h15.*

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Mardi 03 Septembre 2024.**